

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h

L'an deux mil vingt-deux, le 03 juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2022.

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, DEMANGHON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne, LEBOURG Jeannine, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude.

Absents : M. PERICHET Daniel, Mme ROTILY Sandrine pouvoir à M. LACHAISE Joël, M. COURET François pouvoir à M. COURET Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

* * * * *

Le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

✓ **Dossier 1 : Projet Educatif Territorial**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Basse-Marche, Haut-Limousin et Brame-Benaize et création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 portant les statuts de la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche et notamment la compétence « enfance-jeunesse » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche en date du 13 décembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Projet Educatif Territorial 2021-2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Projet Educatif Territorial 2021-2024 et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2022-15 ;

✓ **Questions et informations diverses :**

- Composition du bureau de vote pour l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale des 12 et 19 juin 2022.
- Suite à des échanges avec différents Maires, les Pompiers de Saint Sulpice les Feuilles envisagent de mettre une place une initiation aux gestes qui sauvent en octobre, sur une semaine, le soir de 19h à 21h, ouvert à tous sur inscription.



Le Maire,